

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2003.-**

**DOCUMENTATION.-**

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Douze demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**CIMETIERE DE LA POTREE**

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame OLIVETTI TORRIGGIANI Alessandra

Place de l'Eglise, 9

7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

C.T.S.

Conc. : 250,00.- €

Madame FERIN Brigitte

Rue Alexandre-Louis Martin, 26

7141 CARNIERES

C.T.D.

(complément)

Conc. : 93,00.- €

Concessions temporaires pour 50 ans.

Monsieur IPPOLITO Lucio

Rue Raoul Warocqué, 37

7140 MORLANWELZ

2,50 m<sup>2</sup>

Conc. : 1.000,00.- €

Monsieur DI GIOVANNI Biasino

Rue de l'Etoile, 27

7140 MORLANWELZ

2,50 m<sup>2</sup>

Conc. : 1.000,00.- €

./...

Monsieur KUMPS Roger  
Rue de Cronfestu, 27  
7140 MORLANWELZ

et

Monsieur WALRAVENS René  
Rue des Bouleaux 33  
7140 MORLANWELZ

5,00 m<sup>2</sup>      Conc. :    1.900,00.- €

Monsieur ROMAIN Guy  
Rue de l'Amitié, 5  
7140 MORLANWELZ

2,50 m<sup>2</sup>      Conc. :    1.000,00.- €

Monsieur FACCIN Silvano  
Chaussée Brunehault, 418  
7140 MORLANWELZ

2,50 m<sup>2</sup>      Conc. :    1.000,00 €

### **CIMETIERE DE SAINT-ELOI**

#### Concessions temporaires pour 15 ans.

Monsieur MAQUEDA Manuel  
Rue Emile Vandervelde, 55  
7141 CARNIERES

C.T.S.      Conc. :    250,00.- €

Madame COLLIN Simone  
Rue Saint-Sang, 8  
7140 MORLANWELZ

C.T.S.      Conc. :    250,00.- €

Madame BROGNIET Micheline  
Rue Royale, 18  
7141 CARNIERES

C.T.S.      Conc. :    250,00.- €

Madame GUARRERA Paolina  
Rue Mon Plaisir, 33  
7141 CARNIERES

C.T.S.      Conc. :    250,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans

Madame PIERQUIN Georgine  
Rue du Beauregard, 36  
7141 CARNIERES

2,5 m<sup>2</sup>

Conc. : 1.000,00.- €

-----

2.- Démission de Mademoiselle Astrid GONZALEZ, membre du Conseil de l'Aide du Centre Public d'Aide Sociale - Acceptation.-

Par sa lettre du 1<sup>er</sup> août 2003, Mademoiselle Astrid GONZALEZ nous a adressé sa démission de membre du Conseil de l'Aide du Centre Public d'Aide Sociale.

Nous vous proposons d'en prendre acte et de l'accepter.

Madame Monique GUELINCKX, suppléante de Mademoiselle Astrid GONZALEZ, sera installée comme membre effectif du C.P.A.S.

-----

3.- Démission de Monsieur Olivier COUVREUR, membre du Conseil de Police de la Zone de Police de Mariemont - Acceptation.-

Par sa lettre du 18 août 2003, Monsieur Olivier COUVREUR nous a adressé sa démission de membre du Conseil de Police de la Zone de Police de Mariemont.

Nous vous proposons d'en prendre acte et de l'accepter.

Madame Josée INCANNELA, suppléante de Monsieur Olivier COUVREUR, sera installée comme membre effectif du Conseil de Police.

-----

4.- Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2003  
- Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 mai 2003 telle qu'elle a été vérifiée pour le deuxième trimestre 2003.

La caisse communale présente au 31 mai 2003 un solde positif de 155.280,09.- €selon le détail ci-après :

- Compte courant à l'Office des Chèques postaux : .....	2.782,42.- €
- Caisse centrale du Receveur : .....	17.800,39.- €
- Compte courant au Crédit communal 33 : .....	-106.099,96.- €
- Compte Académie 17 : .....	109,40.- €
- Compte Bibliothèque 50 : .....	2,33.- €
- Compte Centre de plein air 22 : .....	594,58.- €
- Compte commandes de documents	
Bancontact & Proton : .....	2.226,90.- €
- Compte activités extra scolaires : .....	448,28.- €
- Dépôt à terme 44 : .....	0,00.- €
- Dépôt à terme 61 : .....	0,00.- €
- Placement en certificats de trésorerie : .....	0,00.- €
- Compte subsides et fonds d'emprunts 35 : .....	240.197,55.- €
- Escomptes de subsides : .....	-162.036,31.- €
- Compte ouverture de crédit : .....	159.254,51.- €

-----

5.- Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le troisième trimestre 2003  
- Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 juillet 2003 telle qu'elle a été vérifiée pour le troisième trimestre 2003.

La caisse communale présente au 31 juillet 2003 un solde positif de 1.719.984,77.- €selon le détail ci-après :

- Compte courant à l'Office des Chèques postaux : ..... 2.057,73.- €
- Caisse centrale du Receveur : ..... 2.578,33.- €
- Compte courant au Crédit communal 33 : ..... 1.815.264,47.- €
- Compte Académie 17 : ..... 109,52.- €
- Compte Bibliothèque 50 : ..... 4,79.- €
- Compte Centre de plein air 22 : ..... 5.687,86.- €
- Compte commandes de documents  
Bancontact & Proton : ..... 1.557,85.- €
- Compte activités extra scolaires : ..... 451,75.- €
- Dépôt à terme 44 : ..... 0,00.- €
- Dépôt à terme 61 : ..... 0,00.- €
- Placement en certificats de trésorerie : ..... 0,00.- €
- Compte subsides et fonds d'emprunts 35 : ..... 130.131,53.- €
- Escomptes de subsides : ..... -159.368,34.- €
- Compte ouverture de crédit : ..... -78.490,72.- €

-----

6.- Bilan financier et rapport d'activités 2002 de l'A.S.B.L. Espace Europe - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2002, de l'A.S.B.L. Espace Europe.

-----

7.- Bilan financier et rapport d'activités 2002 de l'A.S.B.L. Basket Club Oursons - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2002, de l'A.S.B.L. Basket Club Oursons.

-----

./...

8.- Achat de mobilier scolaire.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de tableaux pour l'école Roosevelt.

La dépense est estimée à 2.475,12.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/741MA/98 du service extraordinaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

-----

9.- Achat d'une camionnette neuve avec plateau bâché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'une camionnette neuve avec plateau bâché pour le Service des Travaux.

La dépense est estimée à 30.000,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/743HE/98 du service extraordinaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.03.02, établi par le Service des Travaux.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

-----

10.- Achat de vasques pour la floraison urbaine.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de 10 doubles demi-vasques d'un diamètre de 850 mm, avec fixation inox, à fixer sur des candélabres. Ces doubles demi-vasques seront fixées à une hauteur minimum de 3 m du sol afin d'éviter tout risque de vandalisme.

La dépense est estimée à 2.370,15.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 761-749VF/98 du service extraordinaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

-----

11.- Plan triennal 2001 - 2003 - Travaux de transformation de l'ancien magasin "Mestdagh", pour les services communaux du C.P.A.S., place Albert 1<sup>er</sup>, 13, à Morlanwelz.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de transformation de l'ancien magasin "Mestdagh" pour les services communaux du C.P.A.S., place Albert 1<sup>er</sup>, 13, à Morlanwelz.

Le cahier des charges, le métré et le devis estimatif dont le montant s'élève à 1.398.478,48.- €T.V.A. comprise, ont été établis par l'Association Momentanée Georges GOSSE - Daniel BRAGARD, Architectes et la S.A. Bureau d'Etudes FALLY D.J., auteur de projet.

Conformément à la Circulaire ministérielle du 4 août 1992, le projet sera transmis à Monsieur le Gouverneur du Hainaut, pour contrôle technique.

Le marché sera passé par adjudication publique.

-----

12.- Financement de l'égouttage prioritaire – Adhésion aux contrats d'agglomérations pour le territoire de la Commune de Morlanwelz – Approbation.-

Les directives européennes en matière d'environnement, et plus particulièrement dans le domaine de l'eau, sont de plus en plus contraignantes. Parmi celles-ci, la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, qui date de 1991 et impose l'assainissement des eaux usées, occupe une place centrale.

Pour rencontrer les impositions y contenues, la Région Wallonne a créé la S.P.G.E. et l'a rendue opérationnelle, la dotant d'un budget de 1.080.000.000,00- € d'ici 2004, afin de construire les collecteurs et les stations d'épuration nécessaires à l'assainissement de la plupart des agglomérations de plus de 2000 Equivalents-habitants (E.H).

Le Gouvernement Wallon avait, de surcroît, innové, lors de la circulaire relative aux plans triennaux 2001-2003, en finançant l'égouttage prioritaire dans le cadre de la politique de l'eau, par intervention directe de la S.P.G.E.

Pour mieux encore impulser cette politique de l'assainissement des eaux usées, le Gouvernement Wallon a décidé de proposer un financement de l'égouttage prioritaire plus attractif encore pour les communes.

Concrètement, pour les communes qui souscriront à cette nouvelle démarche, **la charge financière des travaux d'égouttage sera divisée par deux** grâce à ce nouveau mode de financement.

En effet, le 19 décembre 2002, le Gouvernement Wallon a approuvé la nouvelle structure financière qui permet à la S.P.G.E. d'assurer le financement de l'égouttage prioritaire par le coût-vérité de l'eau.

La coordination optimale entre l'égouttage, la collecte et le traitement des eaux urbaines résiduaires qui est visée par ces dispositions sera organisée par un contrat d'agglomération conclu entre la Région Wallonne, la commune, l'organisme d'épuration (en l'occurrence l'I.D.E.A.) et la S.P.G.E. Celui-ci permettra aussi de faire le lien entre la commune et la structure financière proposée, en planifiant les investissements (programme triennal 2004-2006).

Suite à l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 2003, les contrats d'agglomération peuvent être signés.

Par sa lettre du 13 juin 2003, la S.P.G.E. nous a transmis 3 contrats d'agglomération portant :

1. dans le sous bassin hydrographique de la Haine - sur Morlanwelz, Chapelle-lez-Herlaimont, La Louvière, Manage - contrat n° 56087/01-56087 ;
2. dans le sous bassin hydrographique de la Haine - sur La Louvière, Anderlues, Binche, Estinnes et Morlanwelz - contrat n° 55022/02 - 56087 ;
3. dans le sous bassin hydrographique de la Haine - sur La Louvière, Binche et Morlanwelz - contrat n° 55022/06 - 56087.

Les travaux d'égouttage des rues Dufossez et Alcalène, d'une part, et de la rue Vanrôme, d'autre part, peuvent également faire l'objet de ces contrats d'agglomération.



Le mécanisme de financement sera le suivant : la S.P.G.E. pré-financera les investissements en égouttage prioritaire.

La commune remboursera sa quote-part correspondant à 42 % du montant hors TVA des travaux (la quote-part est de 21% pour des travaux de réhabilitation d'égouts existants). En effet, la S.P.G.E. s'engage à supporter la T.V.A. Dans ces conditions, la commune fera un "gain net" de 21 %.

Le remboursement de l'investissement de la S.P.G.E. se fera via un mécanisme de prise de participations à deux niveaux.

Concrètement, la S.P.G.E. va créer des parts au sein de son capital auxquelles souscriront les intercommunales d'épuration.

Les communes souscriront des parts représentatives des investissements dans leur intercommunale d'épuration et libéreront ces parts annuellement (maximum 20 ans) pour rembourser l'investissement financé par la S.P.G.E.

Il est à noter que l'intercommunale d'épuration, seule détentrice directe de parts au sein du capital de la S.P.G.E., sera le délégué des communes dans l'opération et le seul intervenant pour la S.P.G.E. Elle sera le maître d'ouvrage délégué pour la conception et la réalisation des travaux d'égouttage. Dans le cas de projets existants, une négociation avec l'IDEA est nécessaire ainsi qu'une convention au cas par cas (période transitoire).

Nous vous proposons par conséquent :

- d'adhérer aux contrats d'agglomération proposés ;
- d'y inscrire les projets de travaux en cours (rues Alcalène, Dufosse et Vanrôme) et les futurs dossiers d'égouttage qui seront prévus dans le programme triennal 2004-2006, sous forme d'avenants ;
- de charger le Collège Echevinal de procéder aux diverses formalités requises en cette matière.

-----

13.- Aliénation de deux parcelles de terrain communal indivis à Monsieur Robert GRISEZ  
- Décision corrélative.-

Il s'agit de deux parcelles de terrain communal (fond bâti et jardin), appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), situées rue aux Chats, à Leval-Trahegnies, connues au cadastre sous la section B, numéros 482<sup>k</sup> (pie), 483<sup>s</sup> (pie) et 483<sup>t</sup>, d'une contenance totale de 11 ares 94 centiares.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Monsieur Robert GRISEZ, domicilié à Binche (Leval-Trahegnies), rue aux Chats, 57, pour le prix de 1.513,00.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 756,50.- €

-----

14.- Aliénation d'une parcelle de terrain communal indivis à Madame Luce BERNARD -  
Décision corrélatrice.-

Il s'agit d'une parcelle de terrain communal (fond bâti et jardin), appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), située rue des Trieux, à Leval-Trahegnies, connue au cadastre sous la section B, numéros 484<sup>a</sup> (pie), 485<sup>b</sup> et 485<sup>d</sup>, d'une contenance totale de 7 ares 21 centiares.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Madame Luce BERNARD, domiciliée à Binche (Leval-Trahegnies), rue des Trieux, 68, pour le prix de 2.166,00.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 1083,00.- €

-----